

SYNDICALISME: RÉFORMES DE STRUCTURE, OU INSTITUTIONS NOUVELLES? NATIONALISATIONS OU SOCIALISATIONS?...

2^{ème} partie: *Réalisations.*

Conséquences de la guerre dans l'évolution capitaliste américaine.

La guerre a provoqué un accroissement intensif de la production. M. Callender, du «*New York Times*», apporte les précisions suivantes: «*La production de guerre, en 1944, est en hausse de 80 pour cent sur celle de 43. Les plus forts accroissements sont relatifs à la sidérurgie, passée de l'indice 100 (1938-39) à 255 en 44, et à l'industrie chimique, passée de 100 à 460.*

Cela ne s'est pas fait sans un changement d'appréciation des faits économiques. Nulle part, plus qu'aux U.S.A., les trusts ont de l'influence, et ce, malgré les lois Sherman et Cletton, dites «*lois anti-trusts*». M. Henry Wallace a bien pu stigmatiser, le 11 septembre 1943, à Chicago, le «*supergouvernement secret des trusts*», qui a usurpé la souveraineté du peuple. Il pouvait bien ajouter que les cartels internationaux étranglent la production, usent de manœuvres déloyales à l'égard de leurs adversaires et pratiquent des méthodes qui conduisent à la guerre. En fin de compte, les trusts ont eu la dépouille (politique) du vice-président, et l'ont évincé.

M. A. Johnston, président de la Chambre de Commerce des U.S.A., pouvait bien donner à la délégation soviétique qui l'accueillit à Moscou sa définition du fascisme, donc de l'antifascisme: «*Un fasciste pense que les industries privées d'un pays doivent être confondues dans un cartel monopolisé sous la direction d'un Führer. Mais cela, c'est exactement ce qu'un industriel américain normal ne pense pas.*

Il n'empêche qu'un important secteur de la production est actuellement directement sous le contrôle de l'État, usines construites pour accroître la production et dont voici les principales: 534 usines d'aviation, moteurs et pièces détachées, 84 d'aluminium, 35 de raffineries de pétrole, 116 de machines-outils, 164 métallurgiques, 60 de caoutchouc synthétique, etc... etc...

Il y aura donc, demain, un problème des nationalisations aux U.S.A., à moins que les industries privées ne l'emportent sur l'État et ne se fassent attribuer ces usines.

D'autre part, les comités d'entreprises, obligatoires depuis la loi Wagner de 1943, et constitués uniquement en vue d'augmenter la production, ne désireront-ils, pas subsister et étendre leur influence? Il est difficile de répondre; néanmoins, les U.S.A. auront à faire face à d'importants problèmes économiques après la guerre. Il leur faudra pourvoir à 56 millions d'emplois (10 millions de plus qu'en 1940), plus 700.000 annuellement, pour tenir, compte de l'augmentation de la population laborieuse.

En Angleterre

Les comités d'entreprises existent également en Angleterre. Ils avaient déjà vu le jour (*Works Committees*) au cours de la guerre précédente, mais ne subsistèrent pas.

Les «*Joint Production Committees*» actuels proviennent de deux accords: l'un du 26 février 1942, pour les usines d'État; l'autre, du 8 mars 42, pour les usines privées, ceci pour les usines de plus de 150 ouvriers.

Mais là aussi ils n'ont qu'un rôle d'accélération de la production. L'accroissement du rendement est leur préoccupation dominante.

En France

C'est sur le vu de ces deux expériences que sont nés, à Alger d'abord (22 mai 1944), puis à Paris (25 janvier 1945), les comités mixtes à la production. Leur champ d'action est le même que ceux des U.S.A. et de l'Angleterre, en ce qui concerne l'Aéronautique (Alger) et les arsenaux de la Marine (Paris).

«Le personnel est invité à collaborer efficacement à ces différents comités par un système de récompenses et d'avancement, les bonnes suggestions étant, d'autre part, portées, par voie d'affichage, à la connaissance de l'ensemble du personnel» (« Le Peuple»).

Néanmoins, on doit reconnaître qu'un effort plus sérieux (?) a été fait en France, avec le projet Parodi.

Les comités d'entreprises prévus par ce projet sont délibératifs, pour les questions sociales, et seulement consultatifs pour les questions professionnelles.

Ainsi, on reconnaît que ce comité est «capable» de gérer les fonds sociaux, mais on lui dénie la même capacité en matière corporative!

Depuis 1918, la C.G.T. réclamait des comités de «gestion», avec participation aux bénéfices. On lui offre des comités consultatifs, et elle s'en satisfait!

Ainsi, partout, dans ces trois pays, le même leitmotiv revient.

Augmenter la production, recruter des cadres que l'on puisse extraire de la classe ouvrière, sans espoir de retour.

Mais, patience. Juin 36 ne s'est pas fait «sur l'ordre» des bonzes; le mouvement est sorti spontanément de l'action des masses. J'ai bon espoir que là encore les travailleurs sauront dépasser, dans les faits, les institutions juridiques dont on veut les ligoter.

Mais, en cas de dépassement révolutionnaire de tous ces projets réformistes, dans quel sens doit se faire l'action?

Nationalisations ou Socialisations

La solution ne réside pas dans la nationalisation d'un secteur partiel de l'économie, ce que l'on réclame actuellement. Elle ne réside pas non plus dans une nationalisation totale. Car, enfin, remplacer les propriétaires nationaux par des nations propriétaires ne pourra, en aucun cas, supprimer les causes, de guerre qui sont la lutte pour les matières premières et la lutte pour les marchés. Car, actuellement, tous les problèmes sont à l'échelle mondiale.

Mieux, à quoi peut servir à la classe ouvrière de remettre entre les mains d'un État, contrôlé par la finance et l'industrie, la finance et l'industrie du pays? Cela serait un simple paravent, commode pour continuer le petit jeu en honneur. Comme il n'y aurait pas réquisition, on continuerait à payer des dividendes (en cas de bénéfices). Et, en cas de pertes, l'État subviendrait aux besoins, l'État, c'est-à-dire les contribuables, nous.

Il faut exproprier purement et simplement tous les propriétaires et actionnaires. La société machiniste actuelle est en mesure d'allouer à chacun, à partir de 50 ans par exemple, une retraite substantielle. Ne pâtiront de cette mesure que ceux qui, moins âgés, ne travaillent pas du fait de leur naissance.

Ne pas remettre la gestion aux mains d'un quelconque administrateur-séquestre de l'État, homme de paille des ex-propriétaires, mais aux techniciens et ouvriers vivant de cette entreprise.

Mais il est certain que de telles questions demandent à être approfondies sérieusement, et je me propose d'y revenir par la suite, ainsi que sur la recherche du moteur des activités humaines : l'intérêt collectif contre le profit.

Le LIBERTAIRE.